



# LE PACÔMIEN



Journal municipal

novembre 2008

Vol. 14 No 05

## MESSAGE DU MAIRE

### DISCOURS DU MAIRE

Rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,  
Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Pacôme,

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires Municipales, en vertu de la loi et selon l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de l'année 2009.

#### **Rapport financier 2007**

Recettes :	1 876 372,00 \$
Dépenses :	1 844 424,00 \$
Résultat avant affectation :	31 948,00 \$
Résultat net :	15 624,00 \$

Pour un surplus accumulé au 31 décembre 2007 de 3 548,00 \$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2007 est de 4 500 654 \$ qui est la partie à la charge des contribuables tandis que la part des gouvernements est de 2 469 726 \$.

#### **Rapport du vérificateur**

Le dernier rapport du vérificateur mentionne que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

#### **Programme triennal des dépenses et immobilisations qui se répartit comme suit :**

ANNÉES FINANCIÈRES	2008	2009	2010
Total des dépenses anticipées	805 448 \$	450 000 \$	250 000 \$

#### **Au niveau des immobilisations au budget 2008, il était prévu les travaux suivants :**

- Réfection du rang de la Canelle (partie).
- Prolongement du réseau d'aqueduc / Zone industrielle et rue Plourde.
- Construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes.
- Avoir une signalisation aux abords de l'autoroute 20 et dans la municipalité.
- Réfection du pont de la Pruchière et de ses approches.
- Construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux besoins municipaux et service incendie.
- Réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Réfection de la rue Galarneau (secteur).
- Aménagement au belvédère.

#### **Principales réalisations 2008 :**

- Finaliser les demandes d'aide financière pour le prolongement de la zone industrielle et rue Plourde en attente du certificat d'autorisation pour la réalisation – printemps 2009).
- Finaliser la demande auprès de la Société d'Habitation du Québec pour la résidence pour personnes âgées (réalisation 2008-2009).
- Réalisation du dossier pour l'évaluation des coûts pour le réservoir d'eau potable et réserve incendie.
- Réparation des regards et puisards qui ont travaillés avec le gel.

- Prolongement des services d'aqueduc et d'égout pour la résidence de personnes âgées.
- Dynamitage d'une partie du rang de la Canelle pour la réfection de la route.

### **Orientations pour le prochain programme triennal d'immobilisations :**

- Projet de relocalisation de la bibliothèque.
- Continuer les travaux dans le rang de la Canelle partie Est.
- Construction du réseau d'aqueduc et égout rue Plourde et zone industrielle.
- Réfection de la rue de la Pruchière pluvial et structure de rue jusqu'à l'école la Pruchière.
- Réfection d'une autre partie de la rue Galarneau.
- Réaménagement du centre municipal (fenestration et autres travaux).
- Agrandissement de la zone industrielle.
- Préparation d'un plan de conformité des fosses septiques pour toutes les résidences isolées (Q-2,r.8) à l'intérieur des limites de la municipalité.
- Prolongement des services d'aqueduc, égout et pluvial / rue Meunier.
- Prolongement des services d'aqueduc, égout rue Garneau pour un nouveau développement résidentiel.

### **Résultat anticipé de l'exercice financier 2008**

Le budget 2008 prévoyait des revenus et des dépenses équilibrés de l'ordre de 2 107 882 \$. Après 10 mois d'opérations, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires et qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

### **Rémunération des élus**

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, le présent rapport doit faire état du traitement des élu(e)s municipaux de la municipalité de Saint-Pacôme.

En voici donc les détails pour l'année 2008.

	Rémunération du maire :	Rémunération des conseillers :
Salaire régulier :	5 618,40 \$	2 106,84 \$
All. non-imposable :	2 809,20 \$	1 053,48 \$

### **Orientations pour le budget 2009**

Pour le prochain budget, le conseil municipal étudie présentement les diverses demandes et besoin de la municipalité afin d'établir les principales priorités à court, moyen et long terme.

Malgré les contraintes budgétaires, il nous faut continuer à faire le nécessaire pour maintenir et améliorer le développement de notre municipalité, s'assurer d'une bonne qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes, tout en travaillant à avoir un taux de taxation acceptable pour l'ensemble de la population.

La priorité no 1 est la qualité des services offerts à la population. Pour ce faire les élus prendront les décisions nécessaires en collaboration avec les employés dans le but d'améliorer le service aux citoyens et l'efficacité au travail. Pour ce qui est des projets en marche et à venir, je vous en énumère quelques-uns qui auront une attention très particulière en 2009 :

1o En administration, nous donnerons une information adéquate sur les coûts rattachés aux différents services. Promouvoir le paiement des taxes dans les délais prévus soit au bureau municipal, à la Caisse populaire, aux guichets automatiques ainsi que par internet. Bien entendu, nous devons refaire des surplus à partir des économies dans chaque département, et cela dans les plus brefs délais pour améliorer la marge de manœuvre de la municipalité. En 2009, nous aurons déjà 10 années de paiement d'effectuer sur le projet d'aqueduc et d'égout. Depuis beaucoup de choses ont été réalisées mais il en reste encore beaucoup à faire pour rattraper le retard et s'assurer de notre développement.

2o En sécurité publique, nous terminerons la mise à jour de notre plan de mesures d'urgence et lorsque celui-ci sera terminé, nous informerons la population sur son contenu en général et nous inviterons les gens intéressés à faire partie de différents comités. Nous verrons à la mise en œuvre du plan de couverture du schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska. Pour Saint-Pacôme cela amènera à la vérification des points d'eau et leur capacité. En plus, nous verrons à nous ajuster avec la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest à la mise en œuvre de ce schéma pour s'assurer d'une protection adéquate de tous les citoyens sur notre territoire. Nous procéderons si possible à la construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux nouvelles normes et s'assurer d'avoir les quantités d'eau nécessaires pour répondre aux besoins de notre développement et de protection incendie. En juillet 2009 nous terminerons le paiement du camion autopompe acheté il y a 5 ans. Nous procéderons à la codification de chaque bornes fontaines pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et du Ministère de la sécurité publique.

3o Pour la voirie, nous travaillons toujours à l'obtention d'aide financière pour finaliser la réalisation des travaux d'infrastructure du rang de la Canelle. C'est le gros dossier qui occupera le conseil municipal et les différents autres intervenants en 2009. Nous voulons intervenir en 2009 sur une partie de la rue de la Pruchière, rue Galarneau et Nord du Rocher. Des démarches entreprises depuis 2001 se poursuivront en 2009 auprès du Ministère des Transports du Québec pour la rénovation du pont de la Pruchière considérant que le Ministère a repris la gestion des ponts municipaux.

4o Pour l'hygiène du milieu, nous poursuivons le dossier des égouts sanitaires dans deux secteurs précis : rue Plourde en 2009, nord du Rocher ainsi que celui des résidences isolées (Q-2,r.8). Au niveau des matières résiduelles, nous vous invitons à continuer votre bon travail au niveau du recyclage puisque les nouvelles obligations gouvernementales vont nous obliger à diminuer de 65% les quantités de matières expédiées au site d'enfouissement. Dorénavant nous devons envoyer nos déchets au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup. Nous étudions présentement les possibilités pour la collecte à trois voies afin de diminuer nos transports à Rivière-du-Loup.

5o Suite à l'étude sur le potentiel et le développement récréotouristique de Saint-Pacôme, la Municipalité a mis en place des règlements pour préserver notre patrimoine bâti (P.I.A.). Nous continuerons de travailler avec les différents intervenants pour s'assurer d'un développement harmonieux. La municipalité veut aussi répondre à la demande de beaucoup de citoyens pour avoir une passerelle pour circuler en remplacement du pont Hudon, ce qui serait très apprécié par l'ensemble des marcheurs et de la population. Avec le nouveau Pacte rural, le comité de développement jouera un grand rôle au sein de notre communauté.

6o En loisirs et culture, votre conseil municipal veut répondre aux besoins des jeunes et des adolescents par la réouverture de leur local en 2009. Nous allons continuer à entretenir et améliorer les installations existantes, mais nous comptons sur vous pour organiser des activités en utilisant au maximum les installations existantes. Surveillez et intéressez-vous aux installations que vous avez dans votre municipalité, elles sont là pour vous. Je vous invite à aller voir le Parc École (collaboration de plusieurs partenaires et bénévoles).

7o Nous suivons étroitement notre service de la dette pour, si possible, la diminuer le plus rapidement en respectant la capacité de payer des contribuables. Nous voulons garder notre ratio d'endettement par rapport à notre budget d'opérations dans la moyenne provinciale. Considérant que nous venons de faire de gros travaux, il est normal et primordial d'en faire un bon suivi et d'aller chercher les meilleurs taux d'intérêts possibles pour les emprunts.

8o Conformément à l'article 955 du code municipal, voici la liste annuelle des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000. \$

Transport Pierre Dionne	Déneigement d'hiver	85 598,81\$
Clément Lizotte	Contrat de vidange	44 325,00\$
Financière Banque Nationale	Financement	30 138,76\$
Min. de la Sécurité publique	Sûreté du Québec	82 611,00\$
Mutuelle de Municipalités	Assurances	27 277,00\$
MRC Kamouraska	Quote-part	97 941,00\$
Régie intermunicipale en protection incendie du Kam. Ouest.	Quote-part	81 074,84\$
Site d'enfouissement Sanitaire	Entretien du site	35 122,44\$

9o En conclusion, nous allons continuer de gérer de façon consciencieuse dans le cadre d'un développement durable pour s'assurer de la qualité des services offerts à la population. En 2008, suite à de grandes négociations, nous nous sommes assurés de la survie de la Station Plein Air pour les prochaines années avec la collaboration des 17 municipalités de Kamouraska, de la MRC de Kamouraska, du regroupement des Caisses Desjardins, de la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle, du CLD, de la S.A.D.C. et du Député et Ministre, M. Claude Bécharé.

En 2009, nous verrons la réalisation de la résidence pour aînés, la réalisation du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout de la zone industrielle et de la rue Plourde et, si possible, la relocalisation de la bibliothèque.

En plus de ces réalisations en 2009, ce qui m'importe le plus, c'est la perception qu'ont les citoyens envers les élus municipaux. Les élus sont des citoyens qui ont des vies privées et qui travaillent avec cœur au développement de leur municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens. Les dossiers sont de plus en plus complexes et dans certains cas, l'appui de certains intervenants est nécessaire pour assurer leur conformité. Je tiens à dire MERCI aux élus pour leur travail et remercier la collaboration des employés qui contribuent à faire de notre village ce qu'il est, qu'il soit propre et accueillant pour ceux qui y demeurent et qui viennent nous visiter.

Le maire de Saint-Pacôme de Kamouraska  
Gervais Lévesque

---

## Hommage à Marylise Lévesque

La judoka Marylise Lévesque a reçu un vibrant hommage de son village natal. Une réception civique en l'honneur de la première athlète du Kamouraska à participer à des Jeux olympiques s'est tenue le 19 octobre dernier à Saint-Pacôme. Pour l'occasion, le maire, Gervais Lévesque, la représentante du député de Kamouraska-Témiscouata, Béatrice Pelletier, le député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, Paul Crête, le directeur général de la Caisse populaire de la Rivière Ouelle, André Bernier, l'entraîneur du Club de judo de La Pocatière, Jacques Dufour et des représentants de plusieurs organismes de Saint-Pacôme ont tour à tour souligné la persévérance de la judoka.

L'athlète a reçu plus de 5 500 \$ en bourses, ce qui comprend les sommes recueillies à l'occasion du deuxième Défi Marylise-Lévesque tenu le 24 juin dernier. La réalisation de cette activité a été rendue possible grâce à l'appui de commanditaires, de la participation de coureurs et marcheurs, de nombreux donateurs et de plusieurs bénévoles. Le Défi Marylise-Lévesque sera de retour l'an prochain.

Marylise Lévesque a également reçu un tableau relatant, en textes et photos, les étapes de sa carrière qui l'ont amené à réaliser son rêve olympique. Un tableau identique a été remis au Club de judo La Pocatière et à l'entraîneur, Jacques Dufour, qui sont étroitement associés au développement et à l'évolution de l'athlète.



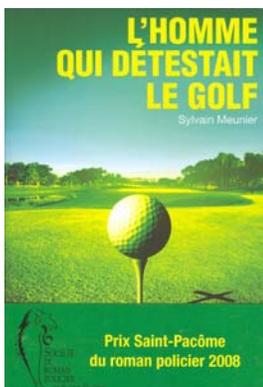
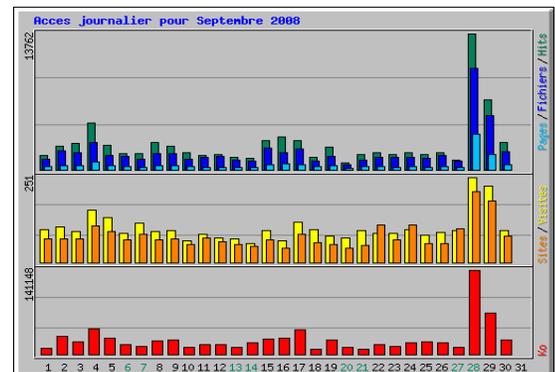
---

## Tout le monde en parle



Le président d'honneur du 7<sup>e</sup> gala du Prix Saint-Pacôme, Dany Turcotte, a eu un impact sur l'achalandage du site Internet de Saint-Pacôme. Le dimanche 28 septembre, le fou du Roi a annoncé la tenue du gala du Prix Saint-Pacôme à la fin de l'émission *Tout le monde en parle*. L'effet a été immédiat et le site Internet a reçu ce jour-là 251 visites et 224 le lendemain. Ce nombre de visites égale le record du 24 juillet 2006... lors de la soirée de diffusion de l'émission «La petite séduction».

L'émission «*Tout le monde en parle*» a offert une très bonne visibilité à Saint-Pacôme et au roman policier le 28 septembre dernier, comme le démontre, ci-dessous, l'accès journalier de septembre du site Internet [www.st-pacome.ca](http://www.st-pacome.ca) qui héberge le roman policier.



La maison d'édition La courte échelle a fait produire des copies additionnelles du livre gagnant « *L'homme qui détestait le golf* » en prenant soin d'y ajouter un bandeau soulignant qu'il s'agissait du lauréat du Prix Saint-Pacôme 2008.

---

---

## Sécurité routière à Saint-Pacôme

À Saint-Pacôme, comme ailleurs au Québec, il arrive que des comportements dangereux ou irrespectueux soient commis sur nos routes. Chaque citoyen peut aussi faire valoir ses droits en effectuant un signalement à son service de Sécurité Publique ou en déposant une plainte formelle.

La procédure à suivre...

- 1) Appelez au 310-4141;
- 2) Indiquez les faits au préposé aux télécommunications qui vous répondra.  
Ces personnes sont formées pour vous aider et peuvent contacter les patrouilleurs qui se rendront sur les lieux que vous aurez décrits;
- 3) Invitez les agents à venir constater la situation ou livrez-leur votre témoignage. Au besoin, les patrouilleurs prendront par écrit votre déclaration et pourront émettre un constat d'infraction.

Saviez-vous que...

- Vous pouvez signaler des comportements dangereux aux autorités policières de façon anonyme?
- L'anonymat ne s'applique toutefois pas à une plainte formelle? Votre nom demeure cependant confidentiel tant et aussi longtemps que le contrevenant ne conteste pas son constat d'infraction.
- En cas de contestation d'une plainte formelle que vous avez initiée, vous pourriez être appelé à témoigner devant la cour. Cela n'arrive qu'occasionnellement.
- La Sûreté du Québec a désigné un parrain pour Saint-Pacôme. Il est possible de le contacter au 418-492-3638. Vous serez en mesure de parler avec cette personne ressource qui connaît bien notre milieu et qui est concernée et intéressée par les problèmes que vous lui rapporterez.

---

## Joignez-vous au réseau «Qualité famille»

- La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité Village en santé, invite les organismes, commerces et entreprises du territoire à joindre le réseau «Qualité famille».
- Pour adhérer au réseau «Qualité famille», les organismes, commerces et entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-Pacôme, avoir mis en place une action concrète pour améliorer la qualité de vie des familles et répondre à certains critères. Parmi les actions admissibles, notons un tarif familial, un aménagement pour accueillir les familles, un horaire flexible pour les parents, un congé pour raisons familiales, l'organisation d'activités familiales... L'obtention du certificat sera synonyme de l'ingéniosité et du souci manifesté par son détenteur envers la famille. La date limite pour soumettre une action est le lundi 13 avril 2009.
- Vous pouvez dès maintenant poser votre candidature dans le but de joindre le Centre D'Anjou, le Cinéma Louise, le Club de golf, le Club Optimiste et la Station plein air qui ont déjà reçu avec enthousiasme et fierté le certificat «Qualité famille».
- La remise des certificats se fera en mai à l'occasion du lancement de la Semaine québécoise des familles. De plus, parmi toutes les actions certifiées, les citoyens seront invités à choisir le récipiendaire du Prix Qualité famille. Pour information, veuillez contacter René Bélanger au 418-852-2356 ou [develop-stpacome@bellnet.ca](mailto:develop-stpacome@bellnet.ca)



---

## La capsule verte

Recyclez vos feuilles d'assouplissant usagées.

Servez-vous en pour vous débarrasser des poils d'animaux sur les fauteuils et les vêtements.

---

# DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

## Réunion du 3 novembre 2008

### **341.11.08** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 3 novembre 2008 soit accepté tel que présenté.

### **342.11.08** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2008

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2008 soit adopté tel que présenté.

### **344.11.08** OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

**ATTENDU QUE** la soumission de M. Clément Lizotte a été reçue au bureau municipal dans les délais prévus pour la remise des soumissions;

**ATTENDU QUE** M. Clément Lizotte a été le seul à soumettre un prix à la municipalité;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouest et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de M. Clément Lizotte au montant de quatre-vingt-un mille dollars (81 000.00\$) pour la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables pour une période de un (1) an. Pour ce qui est des matières compostables, une décision sera prise ultérieurement.

### **345.11.08** NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Jean Santerre soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2008 ainsi que janvier 2009 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

### **346.11.08** AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER LE REMBOURSEMENT DU DÉPÔT À TERME REPRÉSENTANT LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PARC ÉCOLE

**ATTENDU QU'**un montant d'argent réservé au Parc école a été placé dans un dépôt à terme;

**ATTENDU QUE** le montant correspondant au dépôt à terme a été versé à l'École de la Pruchière;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder au retrait du dépôt à terme.

### **347.11.08** MRC DE KAMOURASKA – RÉSOLUTION D'APPUI POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 132 (ROUTE VERTE)

**ATTENDU** l'annonce depuis quelques mois de l'achèvement de la Route verte au Québec par le ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU** les investissements importants de la MRC de Kamouraska dans la construction de tronçon en site propre;

**ATTENDU** l'achalandage important de la route 132 en période estivale;

**ATTENDU** les dangers de circulation à vélo sur ce corridor, et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers empruntant une route aussi achalandée que la route 132;

**ATTENDU** l'importance de l'industrie touristique de plus en plus grandissante, et ce d'année en année, sur le littoral du territoire du Kamouraska;

**ATTENDU QUE** les gens réclament de plus en plus des tronçons sécuritaires pour pratiquer leur sport;

**ATTENDU QUE** certains tronçons de la Route 132 sont dans un état pitoyable et de dégradation avancée;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme appuie la MRC de Kamouraska dans ses démarches auprès du ministère des Transport pour terminer les travaux d'asphaltage des accotements de la route 132 – Route Verte.

### **304.09.08** NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que Mesdames Carmelle Fortin et Nicole Bérubé ainsi que Monsieur Jean Santerre soient nommés pour un autre mandat de trois (3) ans comme représentants de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

### **349.11.08** COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la bibliothèque Mathilde Massé nous présente le compte-rendu de son assemblée générale tenue le 9 octobre dernier;

**ATTENDU QUE** la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante :

M. Marc Bélanger, président  
Mme Pauline Ouellet, trésorière  
Mme Claudette Isabelle, secrétaire  
Mme Nathalie Desroches, responsable des bénévoles et de l'animation  
Le poste de vice-président est demeuré vacant pour l'instant.

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la nouvelle composition du conseil d'administration de la bibliothèque Mathilde-Massé.

### **323.10.08** ADOPTION DU BUDGET 2009 – RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2009 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest tel que ci-dessous

Dépenses	
Administration	
Salaires	15 500.00 \$
Cotisation de l'employeur	1 700.00 \$
Frais de poste	1 200.00 \$
Téléphone	1 500.00 \$
Publicité & Information	150.00 \$
Commandite & dons	100.00 \$
Comptabilité et vérification	3 000.00 \$
Administration & informatique	2 000.00 \$
Assurances générales	15 000.00 \$
Services de formation	500.00 \$
Cotisations & abonnements	500.00 \$
Frais de banque	500.00 \$
Fournitures de bureau	1 500.00 \$
<b>Sous-total administration</b>	<b>43 150.00 \$</b>
Pompiers-officiers	
Salaires	39 000.00 \$
Cotisation de l'employeur	4 000.00 \$
Frais de déplacement	2 000.00 \$
Frais de repas	400.00 \$
Frais de congrès	1 000.00 \$
Association, abonnement	400.00 \$
Vêtements, chaussures, accessoires	15 000.00 \$
Frais de formation et perfectionnement	4 000.00 \$
<b>Sous-total pompiers-officiers</b>	<b>65 800.00 \$</b>
Général	
Communication (téléavertisseurs - radio)	2 500.00 \$
Entretien -réparation (équip., radio, téléavertisseurs)	1 500.00 \$
Entretien réparation (pompes, accessoires)	1 500.00 \$
Entretien & réparation machinerie, équipements	1 000.00 \$
Entretien réparation (app. respiratoire)	2 000.00 \$
Fournitures médicales	150.00 \$
Fournitures alimentaires pour formation pompiers	150.00 \$
Pièce et accessoires	3 000.00 \$
Frais transport	300.00 \$
Location auto-pompe Saint-Pacôme	30 000.00 \$
Entretien autopompe St-Pacôme	500.00 \$
Entretien autopompe Rivière-Ouelle	250.00 \$
Entretien GMC 6500 (St-Pacôme)	1 500.00 \$
Entretien FORD 150 (Rivière-Ouelle)	1 000.00 \$
Entretien SWATT ( St-Pacôme)	1 000.00 \$
Entretien SWATT (Rivière-Ouelle)	1 500.00 \$
Essence - huile (camion)	3 500.00 \$
Essence - huile (pompe)	500.00 \$
Produits chimiques	100.00 \$
CAUREQ - Système de communication	2 500.00 \$
Immatriculations	4 600.00 \$
Quote part MRC - répartition annuel	4 000.00 \$
Autres municipalités (entente)	2 500.00 \$
<b>Sous-total général</b>	<b>65 550.00 \$</b>
Immobilisation	
Autopompe Rivière-Ouelle (capital)	23 400.00 \$
Autopompe Rivière-Ouelle (intérêts)	14 000.00 \$
Machinerie, outils & équipements	5 000.00 \$
<b>Sous-total immobilisation</b>	<b>42 400.00 \$</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>216 900.00 \$</b>

présenté :

**324.10.08 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 167.05.08 RÉSIDENCE POUR LES AÎNÉS – DÉROGATION MINEURE MARGE DE REcul ARRIÈRE ET HAUTEUR DE LA BÂTISSE**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 167.05.08 ne précise pas les détails quant à la hauteur du bâtiment alors qu'il est nécessaire de la déterminer pour éviter toute confusion;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la dérogation mineure pour la résidence pour les aînés concernant la hauteur de la bâtisse qui sera de 12,5 mètres, contrairement à la hauteur permise de 12 mètres et la marge de recul arrière qui sera de 8 mètres à la place de 13,75 mètres.

**325.10.08 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et des Régions nous transmet le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à notre municipalité d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

**ATTENDU QU'**un exemplaire du protocole d'entente doit être signé et retourné, accompagné d'une résolution autorisant sa signature;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gervais Lévesque, maire, à signer le protocole d'entente entre Le Ministère des affaires municipales et des régions et La Municipalité de Saint-Pacôme relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

**326.10.08 ACQUISITION DE TROTTOIR – 210, BOULEVARD BÉGIN**

**ATTENDU QUE** lors de l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout, l'acquisition d'une servitude pour l'installation d'un trottoir aurait dû être faite avec les propriétaires du 210, boul. Bégin;

**ATTENDU QUE** pour régulariser la situation une offre a été faite au propriétaire selon les mêmes conditions que les autres dossiers réglés en 1999;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gervais Lévesque, maire et Mme Hélène Lévesque, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à

l'acquisition de la servitude pour le 210, boulevard Bégin.

**327.10.08 FORMATION ADMQ – NOUVELLE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE MUNICIPALE EN 2009**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à assister la formation relative à la nouvelle présentation de l'information financière municipale en 2009, dispensée par l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de cent quatre-vingt dollars et soixante cents (180,60 \$) taxes incluses ainsi que les frais de déplacements reliés à cette formation.

**328.10.08 RÉOLUTION D'APPUI À M. GILLES LÉVESQUE – DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE DÉPLACER UN POTEAU**

**ATTENDU QUE** Hydro-Québec a procédé à l'implantation d'un poteau sur la propriété de M. Gilles Lévesque située au 18, Nord du Rocher à Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** ledit poteau n'a pas été implanté à l'endroit indiqué sur le plan;

**ATTENDU QUE** M. Gilles Lévesque demande que ledit poteau soit repositionner à l'endroit prévu;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie M. Gilles Lévesque dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec afin que le poteau soit repositionné à l'endroit prévu sur le plan initial.

**329.10.08 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME NATHALIE LÉVESQUE ET M. BERTIN BOIS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** Mme Nathalie Lévesque et M. Bertin Bois ont acheté la résidence sise au 3, rue Meunier, le 10 octobre 2008;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Nathalie Lévesque et M. Bertin Bois au programme pacômien d'accès à la propriété.

**357.11.08 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2009**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Lois sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** la présente résolution n'entre pas à l'encontre du règlement numéro 114 de la municipalité de Saint-Pacôme;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront les lundis et les mardis dans certains cas et qui débuteront à 20 heures;

12 janvier	2 février
2 mars	6 avril
4 mai	1 <sup>er</sup> juin
6 juillet	3 août
8 septembre	5 octobre
9 novembre	7 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

**330.10.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241 – VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIA14, DE CRÉER LA ZONE RA21 ET D'INTRODUIRE DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION ET AUX DIMENSIONS DES BÂTIMENTS DANS LA NOUVELLE ZONE RA21 – AVEC DISPENSE DE LECTURE**

**ATTENDU** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QU'**un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Sylvain Dubé lors de la session du 17 juin dernier;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme adopte le présent règlement portant le numéro 241, lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par l'agrandissement de la zone MiA14 à même une partie de la zone RD1, de façon à inclure deux lots 349-P bordant le boulevard Bégin.

La zone MiA14 ainsi modifiée continuera d'être régie par toutes les prescriptions et normes mentionnées au règlement de zonage à l'égard des zones mixtes de type « MiA ».

Le résidu de la zone RD1 non modifié par le présent règlement continuera d'être régi par toutes les prescriptions et normes prescrites au règlement de zonage à l'égard des zones résidentielles de type « RD ».

La modification ainsi apportée apparaît sur un nouveau plan officiel de zonage et dont

copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par la création de la zone RA21 à même une partie de la zone RD1, de façon à inclure une partie du lot 349 bordant le boulevard Bégin.

La zone RA21 ainsi créée sera régie par toutes les prescriptions et normes mentionnées au règlement de zonage à l'égard des zones résidentielles de type « RA ».

Le résidu de la zone RD1 non modifié par le présent règlement continuera d'être régi par toutes les prescriptions et normes prescrites au règlement de zonage à l'égard des zones résidentielles de type « RD ».

La modification ainsi apportée apparaît sur un nouveau plan officiel de zonage et dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par le remplacement de l'article 5.2.1.1 par ce qui suit :

ZONES	USAGES
RA1	Le groupe d'habitation VI Le groupe commerces et services I Le groupe public I
RA2, RA3, RA4, RA5, RA6, RA7, RA8, RA9, RA10, RA11, RA12, RA19 et RA20	Les groupes d'habitations I, II Le groupe commerces et services I Le groupe public I
RA21	Le groupe d'habitation I Le groupe commerces et services I Le groupe public I
RB	Les groupes d'habitations I, II, III, IV Le groupe commerces et services I Le groupe public I
RC1	Le groupe d'habitation I Le groupe commerces et services I, II Le groupe public I
RC2	Le groupe d'habitation I Le groupe commerces et services I, II Le groupe public I Le groupe agriculture III
RD	Les groupes d'habitations I, II, III, IV, V Le groupe commerces et services I Le groupe public I

#### 5.2.1 Usages autorisés

Les usages autorisés sont ceux mentionnés en regard de chaque zone au tableau ci-après

**ARTICLE 5.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par le remplacement du sous-article 5.2.1.1 par ce qui suit :

5.2.2.1 Hauteur d'un bâtiment principal  
Dans les zones résidentielles « RA », « RB », « RC » et « RD » identifiées au plan de zonage, les hauteurs minimale et maximale permises sont fixées par zone et selon ce qui suit :

ZONES	HAUTEUR MINIMALE	HAUTEUR MAXIMALE
RA1	4 mètres (13 pi)	12 mètres (39 pi)
RA2, RA3, RA4, RA5, RA6, RA7, RA8, RA9, RA10, RA11, RA12, RA19 et RA20	4 mètres (13 pi)	10 mètres (33 pi)
RA21	4 mètres (13 pi)	7 mètres (23 pi)
RB	4 mètres (13 pi)	12 mètres (39 pi)
RC	4 mètres (13 pi)	12 mètres (39 pi)
RD	4 mètres (13 pi) sauf pour une maison mobile où il n'y a pas de minimum requis)	10 mètres (33 pi)

Dans la zone RA 21 uniquement, un maximum de 1 étage est autorisé.

**ARTICLE 6.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par le remplacement de l'article 5.2.2.2 par ce qui suit :

5.2.2.2 Superficie d'un bâtiment principal

La superficie minimale de plancher exigée en zone RA1 est établie à 70 mètres carrés (750 pi<sup>2</sup>) pour tout bâtiment résidentiel.

D'autre part, dans la zone RA21 uniquement, la superficie minimale au sol exigée pour un bâtiment principal est établie à cinquante-huit mètres carrés (58 m<sup>2</sup>). De plus, la superficie maximale au sol exigée pour un bâtiment principal est établie à quatre-vingt-treize mètres carrés (93 m<sup>2</sup>).

**ARTICLE 7.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par l'ajout, à la suite du sous-article 5.2.2.2 du sous-article 5.2.2.3 suivant :

5.2.2.3 Largeur d'un bâtiment principal  
Dans la zone RA21 uniquement, la largeur minimale exigée pour un bâtiment principal est établie à sept mètres (7 m). De plus, la largeur maximale exigée pour un bâtiment principal est établie à neuf mètres et quatorze (9,14 m).

**ARTICLE 8.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par l'ajout à la suite du premier alinéa du sous-article 5.2.3.2 de l'alinéa suivant :

Dans la zone RA21 uniquement, la marge de recul maximale est établie à 8 mètres

**ARTICLE 9.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par l'ajout, à la suite du sous-article 5.2.5.2 de l'article 5.2.6 suivant :

5.2.6 Toiture d'un bâtiment principal

Dans la zone RA21 uniquement, la toiture d'un bâtiment principal doit avoir une pente minimale de 5 :12 et une pente maximale de 8 :12.

**ARTICLE 10.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 5.2.6 de l'article 5.2.7 suivant :

5.2.7 Bâtiment complémentaire

5.2.7.1 Superficie d'un bâtiment complémentaire

Dans la zone RA21 uniquement, la superficie maximale exigée pour un bâtiment complémentaire est établie à trente mètres carrés (30 m<sup>2</sup>).

5.2.7.2 Hauteur d'un bâtiment complémentaire

Dans la zone RA21 uniquement, la hauteur maximale exigée pour un bâtiment complémentaire est établie à cinq mètres et vingt-cinq (5,25m).

**ARTICLE 11** La table des matières accompagnant le règlement de zonage est modifiée en conséquence des amendements apportés au présent règlement.

**ARTICLE 12** Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE TROISIÈME (3<sup>E</sup>) JOUR DE NOVEMBRE 2008.**

**331.10.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 242 – VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE DÉFINIR LES CONTENEURS, D'INTERDIRE LEUR EMPLOI DANS UNE CONSTRUCTION ET D'INTRODUIRE UNE DISPOSITION SUR LES HABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES – AVEC DISPENSE DE LECTURE**

**ATTENDU** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QU'**un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Jean Santerre lors de la session du 17 juin dernier;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme adopte le présent règlement portant le numéro 242, lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié à l'article 2.6 « terminologie » par l'ajout, après le terme « construction » du terme « conteneur » :

Conteneur : Caisse de dimensions normalisées pour le stockage, le remisage, l'entreposage, la manutention, le transport de matières, de lots d'objets, de marchandises.

**ARTICLE 3.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié à l'article 2.6 « terminologie » par le remplacement du terme « habitation unifamiliale » par ce qui suit :

« Habitation unifamiliale » : bâtiment comprenant un (1) seul logement. Sont assimilées à cette classe d'usage, les habitations intergénérationnelles, rencontrant les exigences suivantes :

Les habitations intergénérationnelles sont autorisées exclusivement dans une habitation unifamiliale isolée. Ses occupants ont des liens de parenté jusqu'au premier (1<sup>er</sup>) degré (qui comprend par exemple le petit-enfant ou le frère du propriétaire), y compris par l'intermédiaire d'un conjoint de fait, avec le propriétaire du logement principal. Ces habitations n'altèrent aucunement la vocation ni l'apparence extérieure de l'habitation unifamiliale en ce sens que :

1) Elles n'ont qu'une seule adresse civique;

2) Elles ne sont munies que d'un système de chauffage, d'électricité, d'eau et d'égouts utilisés par tous les membres de l'habitation intergénérationnelle;

3) Elles sont munies d'une seule et même entrée principale donnant accès à la totalité de l'habitation intergénérationnelle.

**ARTICLE 4.** Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 4.14 de l'article 4.15 suivant :

4.15 Conteneurs  
L'utilisation de conteneur à des fins de bâtiment principal ou de bâtiment complémentaire est prohibée. Malgré ce qui précède, l'utilisation de conteneur à des fins de bâtiment complémentaire est permise dans la zone commerciale et industrielle Ci uniquement en cour latérale ou arrière.

**ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE TROISIÈME (3<sup>e</sup>) JOUR DE NOVEMBRE 2008.**

#### **CORRESPONDANCE**

**360.11.08 FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA INC. ET LE CLUB LIONS DE LA POCATIÈRE – SOUPER BÉNÉFICE**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'assister au souper bénéfique de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima en se procurant deux (2) cartes au coût total de cent soixante-dix dollars (170,00 \$).

**361.11.08 CENTRE LOCAL**

#### **DE DÉVELOPPEMENT DU KAMOURASKA – SOUPER GASTRONOMIQUE**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'assister au souper gastronomique du CLD du Kamouraska en se procurant deux (2) cartes au coût total de cent-dix dollars (110,00 \$).

#### **362.11.08 CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC – BRIS DU BARRAGE DE L'ÉTANG-DE-L'ÉCLUSE**

**ATTENDU QU'**en juillet dernier, la municipalité de Saint-Pacôme et la MRC de Kamouraska ont demandé assistance au Centre d'Expertise hydrique du Québec pour régler la problématique liée à l'accumulation de sédiments et de roches dans le secteur de Saint-Pacôme, suite au bris du barrage de l'Étang-de-l'Écluse et aux pluies du 30 avril 2008;

**ATTENDU QUE** suite à cette demande, le Centre d'Expertise hydrique a effectué une analyse des événements de pluie du 30 avril et de la rupture du barrage de l'Étang-de-l'Écluse;

**ATTENDU QUE** les conclusions du rapport produit par le Centre d'Expertise hydrique indiquent que l'érosion des rives et la déposition de sédiments dans le secteur de Saint-Pacôme ne seraient pas dues à la rupture du barrage mais plutôt à l'importance de la crue printanière dont la récurrence est évaluée à un peu moins de 20 ans et que, conséquemment, le Centre d'Expertise hydrique semble se dégager du dossier;

**ATTENDU QUE** l'accumulation de sédiments causés par ces événements nécessitent, à court terme, des interventions de dragage dans la rivière Ouelle afin de s'assurer du libre écoulement des eaux et des glaces aux prochaines crues printanières mais que ni la municipalité de Saint-Pacôme, ni la MRC ne peuvent assumer seule ces coûts.

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme demande au Centre d'Expertise hydrique de procéder rapidement à la reconstruction du barrage de l'Étang-de-l'Écluse afin de restaurer le niveau d'eau dudit étang. Suite à sa reconstruction, il est aussi impératif que le Centre d'Expertise hydrique assure un suivi convenable de la structure afin de prévenir tout nouveau bris du barrage;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme réitère sa demande pour que le Centre d'Expertise hydrique s'implique et contribue à l'avancement du dossier afin que la municipalité de Saint-Pacôme puisse trouver les fonds nécessaires et procéder rapidement aux travaux de dragage requis.

#### **363.11.08 SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** le Symposium de Peinture du Kamouraska a un rayonnement à l'extérieur de la région du Kamouraska;

**ATTENDU QUE** certains artistes viennent à Saint-Pacôme récupérer des paysages de la Municipalité et de notre patrimoine qui sont vus à travers leurs œuvres;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder, comme par les années passées, à l'achat d'une peinture d'une valeur de cinq cent dollars (500,00 \$) incluant l'encadrement lors de la tenue de l'événement en 2009 du Symposium de Peinture du Kamouraska.

#### **364.11.08 MANDAT ME RENÉ CHAMARD**

**ATTENDU QUE** des avis d'infraction ont été envoyés à M. Yannick Lévesque, 21 rue de la Montagne, dans le dossier de cimetière automobiles;

**ATTENDU QUE** notre inspecteur en bâtiments et environnement a constaté que des véhicules absolument hors d'usage et qui semblent destinés à la récupération de métaux sont toujours présents sur sa propriété ainsi qu'une remorque de transport qui semble être destinée à entreposer des pièces d'auto;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Donal Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Me René Chamard afin qu'une mise en demeure soit envoyée à M. Yannick Lévesque l'enjoignant qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, plus aucun véhicule hors d'usage ne sera toléré sur sa propriété.

#### **365.11.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 03.

## **Invitation à toute la population**

Le dépôt du budget pour l'année 2009 se fera le lundi 22 décembre à 19h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 27, rue St-Louis  
**Nous vous attendons nombreux!**

---

## Un message de votre Conseil de la Fabrique

Votre communauté chrétienne de Saint-Pacôme fait appel à vous pour vous impliquer à différents niveaux de la vie chrétienne. Si vous êtes intéressé et que vous désirez offrir vos services vous n'avez qu'à cocher l'une ou plusieurs des cases suivantes et remettre cette page au bureau de la fabrique ou encore, vous pouvez contacter directement Georgette ou Carmelle au 418-852-2095.

Nom :		
Téléphone :		
Adresse de courriel :		
Ministre de la communion		
Service à l'autel		
Lectures à l'église		
Chorale		
Porteur de croix, encens et eau bénite lors de funérailles		
Ménage de l'église		
Autres disponibilités		

---

### Merci!

**Le Comité d'actions contre la pauvreté** remercie toutes les personnes qui ont participé à son brunch annuel, le dimanche 19 octobre dernier.

BRAVO ET MERCI à toutes celles et à tous ceux qui ont investi leur énergie et leur talent à l'organisation, à l'accueil et au service.

Les membres du comité pour cette année sont : Carmelle Fortin-Dumont, présidente, Marielle Gamache-Hudon, vice-présidente, Georgette St-Jean Lévesque, trésorière, Andréa Dubé, secrétaire, Guylaine Lévesque et Étienne Thériault.

### La Guignolée

Veillez noter que la guignolée aura lieu cette année, le samedi 13 décembre sous la supervision du Comité d'actions contre la pauvreté. Préparez vos denrées non périssables et/ou vos dons en argent, des bénévoles passeront à partir de 10 heures.

### Panier de Noël

Le comité d'actions contre la pauvreté a déposé des boîtes dans les différents commerces et à la bibliothèque municipale, dans le but de recueillir des denrées non périssables pour la préparation des paniers de Noël. Nous vous remercions à l'avance de votre générosité habituelle.

**Pour les personnes ayant besoin de recevoir un panier de Noël, veuillez nous contacter avant le 12 décembre prochain, au presbytère au 852-2095. Vous devez laisser vos coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone, nombre d'adultes et d'enfants et âge des enfants. Veuillez noter que nous devons peut-être établir des critères de sélection pour la distribution, en fonction des denrées recueillies et des demandes reçues.**

---

## La Fabrique de Saint-Pacôme Résultat du 3ième tirage, le 2 novembre

Les six (6) personnes chanceuses qui se sont méritées chacun un prix de 100,00\$ sont :

Mme Sylvie Alexandre (#0228), Saint-Pacôme

M. Daniel Lévesque (#0868), Rivière-Ouelle

Mme Sylvie Alexandre (#0229), Saint-Pacôme

Mme Gemma D. Thériault (#0068), Saint-Pacôme

Mme Claudette Houle (#0100), Saint-Pacôme

M. Richard Bard (#1258), Saint-Pacôme

**Félicitations aux gagnants(es)!**

**Le prochain tirage aura lieu le 7 décembre 2008. Bonne chance à tous!**

---

## Soirée de jeux de société

Suite au succès grandissant de cet événement, le comité Ville et village en santé de Saint-Pacôme organise une troisième soirée de jeux de société. L'activité se déroulera le vendredi 29 novembre au Centre municipal à partir de 19 h 00. Apportez vos jeux et votre collation! La soirée fera relâche au mois de décembre, mais sera de retour le 31 janvier 2009. Réservez votre soirée dans votre nouvel agenda. Et n'oubliez pas que cette activité est gratuite et ouverte à tous!

## Pour un cadeau original... pensez Services Kam-Aide inc.



Vous cherchez un cadeau qui sort de l'ordinaire pour le temps des Fêtes ? Surprenez vos proches en leur offrant de l'aide domestique en cadeau. Faciles à utiliser et très agréables à recevoir, les chèques-cadeaux de Services Kam-Aide inc. sont une solution simple et pratique. Pour en savoir plus, informez-vous au 418-856-5636.

## Un message de la Co-éco...

Horaire de cueillette des plastiques agricoles  
Hiver 2008-2009 de 10 heures à 15 heures

### Décembre 2008

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### Janvier 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### Février 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

### Mars 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### Avril 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Légende :

Écocentre La Pocatière  
Écocentre Saint-Alexandre  
Écocentre Saint-Pascal



## Projet de coopérative santé au Kamouraska

### LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT EST RELANÇÉE

Le comité provisoire du projet de Coopérative de solidarité santé du Kamouraska lance une nouvelle campagne de recrutement avec un objectif de 700 membres.

Le coup d'envoi de la campagne a été donné le 24 octobre à Kamouraska. «Nous visons les personnes qui sont à la recherche d'un médecin de famille, mais aussi toutes celles qui veulent accéder à des services de santé et de prévention», de signaler la présidente du comité provisoire, Anne-Marie Lapointe. La Coopérative, qui compte déjà une centaine de membres, entend profiter de sa campagne de recrutement pour mener une consultation sur les besoins de la population en matière de santé. « Ces informations sont essentielles pour évaluer la pertinence de doter le Kamouraska d'une coopérative de santé et pour établir les services à offrir », d'ajouter madame Lapointe.

Le comité provisoire a profité du lancement de la campagne pour présenter son logo et son site Internet créés gracieusement par l'entreprise *Camelia Design* de La Pocatière. La future coopérative portera le nom de *Clinique médicale du Doux Pays*, en référence au territoire du Kamouraska, et son site est maintenant accessible au [www.cliniquedouxjours.ca](http://www.cliniquedouxjours.ca)

Pour devenir sociétaire, une personne adulte doit verser une part sociale de 10,00 \$. Une cotisation annuelle de 100,00 \$ sera exigée lorsque la coopérative sera sur le point de débiter ses activités. Les enfants de moins de 18 ans qui résident avec un membre utilisateur bénéficient des mêmes avantages, sans frais additionnels. Le formulaire d'adhésion et le questionnaire sur les services de santé sont accessibles sur le site Internet et dans toutes les caisses populaires du Kamouraska.

Les sommes amassées d'ici l'assemblée générale de fondation seront déposées dans un compte sans retrait à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle. Il est entendu que si la coopérative de solidarité ne voit pas le jour, les montants recueillis seront remboursés.



Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'autoc pour enfants

## SIÈGES D'AUTO POUR ENFANTS

### RÉSEAU PROVINCIAL PERMANENT DE VÉRIFICATION

Le Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants est un nouveau service mis en place par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), en collaboration avec CAA-Québec. Il a pour objectif de fournir, toute l'année, un service de vérification et d'installation de sièges d'auto pour enfants dans toutes les régions du Québec. La vocation du Réseau est simple : augmenter la sécurité des enfants à bord d'un véhicule.

Malheureusement, au Québec, deux enfants sur trois ne sont pas en sécurité au cours de leurs déplacements en véhicule. Bien installé, le siège d'auto peut réduire jusqu'à 70 % les risques de blessures graves ou de décès en cas d'accidents de la route. Cependant, dans près de 60 % des cas, le siège est mal fixé à la banquette du véhicule ou l'enfant est mal attaché au siège d'auto. Le Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants est donc là pour aider les parents à assurer la protection de leurs enfants par une utilisation correcte du siège d'auto.

Le Réseau est présent dans la région du Bas-Saint-Laurent depuis maintenant un an et compte près de 35 membres. Il regroupe des organismes d'aide à la famille, des garages, des concessionnaires automobiles, des corps policiers ainsi que des centres de santé et de services sociaux.

**Prenez rendez-vous chez un membre du Réseau** pour faire vérifier ou installer un siège d'auto par des gens qualifiés, formés selon des normes soutenues.

**Pour connaître les organismes offrant le service dans votre municipalité, consultez le site Web de la SAAQ:** [www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/sieges](http://www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/sieges). Un dépliant est également distribué dans certains hôpitaux, CLSC et postes de police de la région.



## *Nouvelles du club Optimiste*

*Merci!*

*Merci!*

*Merci!*

Les membres du Club Optimiste de Saint-Pacôme désirent remercier la population qui a répondu en si grand nombre à l'invitation de venir au souper B.B.Q. et à l'activité d'Halloween du 2 novembre dernier.

Votre généreuse participation permettra à notre club de continuer à financer différentes activités à l'école de La Pruchière. Nous recevons beaucoup de commentaires des écoliers, des parents et des professeurs nous confirmant que les « collations » que le club distribue 2 jours par semaine sont très appréciées et aident les jeunes à refaire le plein d'énergie pour poursuivre leur travail scolaire.

Pour atteindre notre but : « Inspirer le meilleur chez les jeunes », le club doit donc organiser des activités bénéfiques telles le B.B.Q. et le Carnaval.

Encore une fois, un chaleureux merci à tous ceux et celles qui nous encouragent et à l'an prochain pour un autre B.B.Q. optimiste.



## *Élections au Club Optimiste*

Line Landry a été élue présidente 2008-2009 pour le Club Optimiste de Saint-Pacôme. Sous le thème « des pas tracés vers l'avenir » les membres entreprennent leurs activités avec beaucoup d'enthousiasme. Sur la photo Claude Dubé, lieutenant-gouverneur pour la zone 10, remet à Line les insignes de sa nouvelle fonction.

Thérèse Gagnon, secrétaire-trésorière.



## *Cinémathon 2008*



C'est avec grand plaisir que le Club Optimiste de Saint-Pacôme en partenariat avec la Caisse Populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle, la Municipalité de Saint-Pacôme et le Cinéma Louise, invite toute la population à la 13ième édition de son populaire Cinémathon.

Cet après-midi de cinéma se déroulera le dimanche 23 novembre à 14h00 au Cinéma Louise de Saint-Pacôme. À l'affiche, un film d'animation « Kung Fu Panda ». À la salle 2, un film du programme régulier sera offert au public général.

L'admission au cinéma sera de 4,00 \$ et les profits de cette activité pré-téléthon seront versés à la Fondation de la recherche sur les maladies infantiles dont le téléthon se tiendra les 6 et 7 décembre prochains.

Votre présence sera un coup de pouce à la lutte contre les maladies infantiles graves. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer! Au plaisir de vous y rencontrer .

Optimistement vôtre!

COMITÉ DU CINÉMATHON  
Nathalie Gagnon

---



**Marché du travail**

**Avant de prendre la route, fais une  
halte au  
Carrefour jeunesse-emploi!**



**Tu y trouveras des services gratuits et personnalisés  
qui t'éviteront bien des détours dans :**

- ta recherche d'emploi
- ton retour aux études
- ton démarrage d'entreprise

**Nous t'offrons un  
accompagnement  
pour :**

- Rédiger ou mettre à jour ton CV
- Préparer tes lettres de présentation
- Pratiquer une entrevue
- T'orienter dans ton choix de carrière
- Évaluer ton potentiel entrepreneurial

**Tu trouveras  
sur place :**

- Babillard-emploi
- Centre de documentation
- Ordinateur avec Internet
- Photocopieur
- Télécopieur et téléphone

**N'hésite pas  
à t'arrêter au**

**Saint-Pascal**

491A, avenue D'Anjou  
Ouvert du lundi au vendredi  
8h30 à 17h00



**CARREFOUR**  
jeunesse • emploi  
Action-Travail Kamouraska  
**492-9127**  
[www.kam.qc.ca/cjek](http://www.kam.qc.ca/cjek) / [cjek@atk.qc.ca](mailto:cjek@atk.qc.ca)

**La Pocatière (Point de service au Cégep)**

140, 4<sup>e</sup> Avenue / Local A-918-A  
Ouvert du lundi au jeudi  
13h00 à 17h00

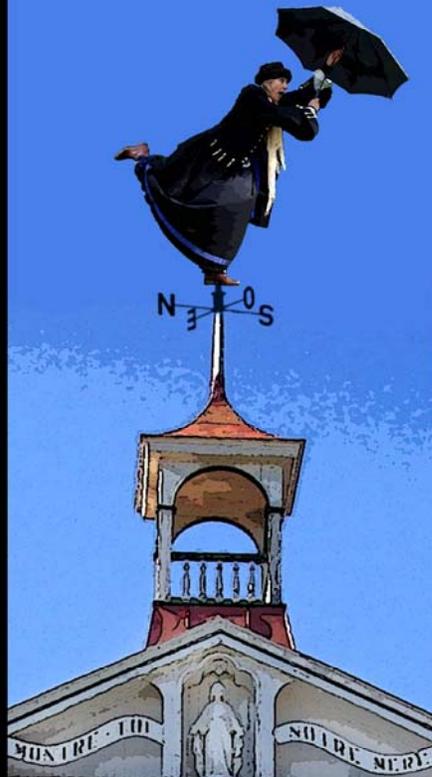
**Bienvenue aux 16-35 ans!**

La Bibliothèque Mathilde-Massé et la MRC de Kamouraska vous présentent

# Contes et Légendes du Bas Saint-Laurent

avec  
**La Girouette**

Une interprétation de  
Ghislaine Hamel  
accompagnée de  
Sophie Poulin de Courval  
Saxophoniste



*Du nord au sud, de l'est à  
l'ouest, des quatre vents,  
la voilà!*

*Celle qui depuis toujours  
s'amuse avec les mots et les  
couleurs, vous accueille dans  
son grenier en compagnie  
d'un mystérieux coffre,  
d'une chaise, d'un saxophone  
et sa musicienne pour vous  
raconter contes et légendes.*

*Ces deux complices vous  
ouvrent la porte dans des  
mondes où l'imaginaire  
courtise la réalité.*



Représentation **GRATUITE**

le samedi 6 décembre 2008, à 10 h 30,  
au Centre municipal de Saint-Pacôme

# Dates à retenir

## Décembre 2008

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	<b>1</b> Conseil 20h00	<b>2</b> Vidanges 1	<b>3</b>	<b>4</b> Âge d'or (13h à 16h cartes)	<b>5</b> Vidanges-2	<b>6</b> )
<b>7</b> Déjeuner Cognac : Chevaliers de Colomb	<b>8</b> C.A. âge d'or	<b>9</b> Récupération 1	<b>10</b>	<b>11</b> Âge d'or (13h à 16h cartes)	<b>12</b> Récupération 2	<b>13</b>
<b>14</b> Déjeuner Optimiste (membres)	<b>15</b>	<b>16</b> Vidanges 1 Chevaliers de Colomb 19h30	<b>17</b>	<b>18</b> Âge d'or (13h à 16h cartes)	<b>19</b> Vidanges 2	<b>20</b> Club Lions
<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b> Récupération 1	<b>24</b> réservé	<b>25 Noël</b> réservé	<b>26</b> Récupération 2 réservé	<b>27</b> Âge D'Or (danse)
<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b> Vidanges 1	<b>31</b>	<b>Bibliothèque</b> les mardis et 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00		

### ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE Fêtes du mois de décembre 2008

Gaétan Lévesque	3	Paul-Eugène Thiboutot	18
Réal Lebel	6	Michel A. Gagnon	19
Louise Chamberland	8	Lisette Parent	20
Gisèle Lévesque	9	Luce Lévesque	21
Doris Lebel	9	Pierrette Lajoie	21
Carmelle Lebel Lévesque	12	Richard Chamberland Jr	21
Johanne Lamarre	13	Michel Bois	23
Isabelle Chamberland	13	Noëlla Thiboutot	24
Yvon Lévesque	14	Raymond Sirois	25
Noëlla Dubé	15	Norbert Lévesque	27
Louise Perrault	18	Maltide Lebel	30



GUICHET AUTOMATIQUE  
24 HEURES PAR JOUR  
7 JOURS PAR SEMAINE

**Siège social**  
7, rue Caron CP 68  
St-Pacôme (Québec)  
G0L 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 16 décembre 2008 à midi

Prochaine parution : 24 décembre 2008